

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION
DES MOULINS

INFO PRÉSCO

OCTOBRE 2023

VOLUME 3 - NO1





Tel que présenté dans le Quoi de neuf du 19 septembre 2023, le Ministère apporte des précisions quant à la première communication et les bulletins. À ce sujet, il est important de se rappeler que les communications aux parents doivent présenter un portrait de l'enfant, ce qu'il peut faire aujourd'hui ! Tiré du document « L'observation du cheminement de l'enfant » du Gouvernement du Québec, feuillet de l'éducation préscolaire, (www.education.gouv.qc.ca), ce qu'on doit garder en tête...

La communication pourrait faire ressortir...



- Ce que l'enfant fait maintenant;
- Les efforts de l'enfant;
- La progression du développement de l'enfant;
- Une ou des réalisations dont l'enfant est fier;
- Des besoins particuliers de l'enfant;
- Un élément sur lequel on se questionne.

La communication doit permettre le dialogue avec la famille, car plus elle se sentira accueillie et respectée, plus elle adhérera au projet scolaire.

La première communication doit contenir des renseignements qui visent à indiquer de quelle manière l'enfant s'adapte à son nouveau milieu, notamment sur le plan des apprentissages et du comportement.

Notez qu'elle peut être différente d'un enfant à l'autre au niveau du choix des observations. Par exemple, pour Marcel, vous pourriez commenter en lien avec la compétence 1 et 3 alors que Berthe aurait des commentaires sur la compétence 1 et 4.

Mesures

Selon les dispositions du régime pédagogique, l'évaluation des apprentissages et les bulletins prévus s'appliquent désormais à la maternelle 4 ans. Aucun redoublement n'est possible.

La **mesure 11022 (Volet parents)** est octroyée pour l'élaboration et l'organisation des activités en lien avec le volet parents. Ce mandat devrait être donné à une ressource externe ou à l'équipe de professionnels *Agir-tôt*. Si l'activité a lieu en dehors de l'amplitude de votre tâche, vous n'êtes pas dans l'obligation d'y assister. Dans le cas contraire, vous devriez demander une compensation financière à votre direction.

La **mesure 11023 (Ressource additionnelle)** est octroyée, par groupe, pour l'ajout d'une personne-ressource en appui à l'enseignante. La ressource doit être spécialisée dans le développement des enfants d'âge préscolaire. Elle pourrait être une technicienne en éducation spécialisée ou en service de garde. Elle ne doit pas être utilisée pour soutenir un groupe d'élèves ou une activité de l'école non dédiée à la maternelle 4 ans.

La **mesure 11024** de 11 000 \$ (**Matériel éducatif**) est octroyée pour l'acquisition de matériel éducatif destiné aux élèves de toutes nouvelles classes de maternelle 4 ans autorisées par le ministre. Il est possible qu'une partie de cette somme soit partagée avec le service de garde qui reçoit ces mêmes élèves.

BONIFIER SON BUDGET DE CLASSE, C'EST POSSIBLE!



Voici quelques arguments que vous pourriez apporter à votre direction afin de faire bonifier votre budget de classe. Le SERM fait aussi des représentations en ce sens.

- Le budget-classe du préscolaire n'a JAMAIS été majoré depuis des lunes. Le coût des produits grimpe en flèche et il serait logique d'en faire autant avec le budget.
 - Vérifier auprès des directions pour que les feuilles pour plastification soient prises dans le budget « photocopie ».
 - La liste du matériel périssable doit être élargie et y inclure les casse-têtes, les jeux de société, les jeux de manipulation puisqu'il est utilisé à outrance avec l'arrivée de la 2e période de jeux libres.
 - Tout le matériel d'arts (peinture, papiers, pinceaux, pâte à modeler, etc.) doit être disponible en tout temps pour favoriser le jeu libre. Il est donc important de pouvoir le renouveler au besoin.
 - Depuis le recours collectif, il n'est plus possible de faire la demande aux parents pour certains items dont la pâte à modeler, le papier construction ni même un montant pour l'achat de ces derniers.
 - **Si votre budget par élève est le même que celui du primaire, voici ce que vous pourriez revendiquer...**
- ☺ Utilisation plus marquée du matériel d'arts (papiers, pinceaux, peinture, craies, etc.).
 - ☺ Avec 2 périodes de jeux libres, nous devons offrir du matériel de manipulation quotidiennement.
-

FICHE DE SIGNALEMENT

Lorsque vous voyez qu'un de vos élèves a besoin de soutien, il est très important de remplir une fiche de signalement. La direction aura 10 jours ouvrables pour mettre en place des services d'appui.

[La consulter](#)

RAPPORT D'ÉVÈNEMENT

Nous vous rappelons que pour tout accident qui se produit dans le cadre du travail ou des évènements où vous vivez de la violence verbale et/ou physique (ex. : un élève qui mord, qui frappe, qui crie, qui lance des objets, etc.), vous devez remplir un rapport d'évènement rapidement et l'envoyer à votre direction. Ce document doit être complété lors d'évènements d'ordre physique ou psychologique (menace, vivre une situation désagréable avec un parent, une collègue, la direction d'école, etc.).

Ce genre d'évènement peut amener à un arrêt de travail et le tout doit être documenté afin de démontrer que c'est bel et bien un accident de travail.

[Le consulter](#)



LA TÂCHE

D'un point de vue syndical...



La tâche éducative au préscolaire est de 22h30. Il y a donc 2 périodes de 30 minutes où vous n'êtes pas en présence de vos élèves. Donc pas de coenseignement avec l'enseignante d'éducation physique ni d'aide à la classe de votre collègue.

ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ



À retenir

Rien n'est obligatoire au préscolaire.
Des contenus sont disponibles mais non obligatoires.



[Cliquez ici](#) pour consulter le document du MEQ



[Cliquez ici](#) pour consulter le site du MEQ

Soyez des nôtres le **mardi 7 novembre prochain à 16h** pour notre causerie. Une occasion de réseauter et de prendre connaissance d'importantes informations. Vérifiez vos courriels!



Contacts

En tout temps, si vous avez des questions concernant ces sujets, contactez Karine Nantel ou Stéphanie Turcot au SERM.

450-474-5454

karine.nantel@sermoulins.com

stephanie.turcot@sermoulins.com

Merci aux membres du Comité syndical préscolaire

Cécile Jean, école Marie-Victorin

Cathy Morin, école Des Sommets

Marie-Josée Poitras, école Au Point-du-jour

Caroline Savoie, école Des Sommets